

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2024

Présent-e-s

Bureau :	CLERC	Tobias	DC-VL	Président
	SANCHEZ	Francisco	PS	1 ^{er} secrétaire
	BOCCARD	Damien	Ve	2 ^e secrétaire
	NOBS	Cyril	UDC	Membre
Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BARONA GARCES	Elisa	S	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	S	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL	
	DEIANA	Ivan	DC-VL	
	FERATI	Bektesh	HP	
	FONTANINI	Marco	S	
	KESKIN FEMENIAS	Gülay	Ve	
	HAAS	Rachel	DC-VL	
	HALIMI	Hysri	S	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	S	
	ISWALA	Placide	S	
	KINDU	Trésor	S	
	LOUREIRO	Daniel	HP	
	MURCIANO	Claudine	HP	
	OSMANI	Alban	MCG	
	SCHWEIZER	Adriana	HP	
	TRIPPEL	Martin	HP	
	UM	Esther	Ve	
Excusés :	BILLET	Isabelle	MCG	2 ^e vice-présidente
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	EDINGER W.	Anna	LR	
	FREHNER	Antoine	LR	
	GAETANINO	Marco	HP	
	HAGMANN	André	LR	
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SERRANO	Philippe	LR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	WRZOSOWSKI	Gregor	LR	1 ^{er} vice-président

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

Excusée : LEUENBERGER Nathalie HP Conseillère administrative

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux		
UDC	Union démocratique du centre	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin
PLR	Parti libéral-radical	HP	Hors parti

* * *

ORDRE DU JOUR (suite du 26 novembre 2024)

9. Délibération n° 2024-20a relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (I. Billet, MCG).
10. Délibération n° 2024-21a relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (I. Billet, MCG).
11. Délibération n° 2024-22a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 3'147'885.-** **CHF 3'175'885.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (I. Billet, MCG).
12. Délibération n° 2024-23a relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'749'000.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (I. Billet, MCG).
13. Résolution n° 2024-06 présentée par MM. Francisco Sanchez (S) et Maurice Amato (Ve), au nom du Conseil municipal de Meyrin-Cointrin, demandant au Conseil administratif de recourir contre la décision de fermeture par la Poste des offices de Meyrin 2 Village et Aéroport Cointrin.
14. Pétition X-2024-08 Ne touchez pas à nos offices postaux de Meyrin-village et de l'Aéroport de Cointrin.
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

* * *

Le président ouvre la séance et procède aux salutations d'usage.

Il souhaite rappeler certains éléments survenus lors de la soirée précédente. Il déclare :

« Le 26 novembre, le Conseil municipal est réservé principalement au vote sur le budget 2025. Le groupe MCG est cette année rapporteur dudit budget, il doit le lire, lequel restitue l'entier des commissions finances convoquées pour l'étude du budget.

Le rapporteur n'étant pas présent, le Bureau s'affaire à trouver une solution pour que le rapport soit lu. Il apparaît que le MCG n'est pas en mesure de mettre la main sur le rapport et qu'il n'a aucune information quant au rapport ou à la présence du rapporteur.

A la pause, le président réunit les chefs de groupe. Ils décident ensemble que ce Conseil ne peut pas délibérer sur le budget en raison de l'absence de rapport. Il est décidé que la séance du 17 décembre sera utilisée pour valider le budget. Pendant la pause, le Conseil administratif nous signifie et rend attentif que si le budget est voté le 17 décembre, le service n'aura pas le temps d'effectuer les opérations nécessaires afin de rendre les différents documents dans les temps avant le 20 décembre, date à laquelle le service prend des vacances bien méritées.

Le président reconvoque une séance de chefs de groupe pour qu'une décision soit prise. Les chefs de groupe reconsidèrent une proposition déjà évoquée lors de la première discussion à savoir la convocation d'une séance extraordinaire du Conseil municipal dédiée uniquement au vote du budget. Cette séance pourrait se tenir le 10 décembre en lieu et place d'une commission annulée. Cette option a retenu la quasi-unanimité des chefs de groupe et permettait de désigner un nouveau rapporteur afin de présenter à la population la lecture d'un rapport et une validation en bonne et due forme du budget.

Au retour des conseillers municipaux, énième rebondissement. Les élus ne souhaitent pas qu'une séance se déroule le 10 décembre. Il semblerait que plusieurs personnes ne soient pas disponibles à cette date.

Devant ce revirement de situation, le président soumet au vote la possibilité de commencer l'étude du budget sans rapport séance tenante. Cette option est largement acceptée et le président ouvre l'étude du budget.

A la suite de cette décision, le PLR demande une suspension de séance pour se consulter. Le groupe quitte la salle et ne reviendra pas. L'étude du budget est lancée selon la volonté du Conseil municipal. Le dernier point traité durant la soirée du 26 novembre vers 23h est l'amendement 15 du PLR. »

M. Clerc précise qu'à titre personnel, il aimerait revenir sur les événements du soir précédent. Il reste perplexe devant le choix pris par le Conseil municipal. Cependant, la LAC prévoit à son article 10, chiffre 3 que « *les commissions font rapport au Conseil municipal sur l'objet de leurs travaux.* » De plus, le propre règlement du Conseil stipule à l'article 33 : « *La commission chargée d'étudier une proposition, conclut ses travaux par un rapport qui est lu en séance du Conseil municipal ou résumé si ce dernier est parvenu au plus tard 5 jours avant la séance du Bureau.* »

Le président renvoie également à l'article 95 concernant le rapport des commissions : « *La commission chargée d'étudier les propositions conclut ses travaux par un rapport qui est lu en séance du Conseil municipal. Le rapport décrit brièvement le mandat confié à la commission, résume ses travaux, indique les éventuels amendements et expose les motifs à l'appui du préavis de la commission.*

Le rapport ne doit pas citer le noms des intervenants à moins qu'il ne s'agisse d'interventions purement informatives. En cas d'empêchement du rapporteur, ce dernier désigne un remplaçant.» Ce qui malheureusement n'a pas pu être le cas, précise **M. Clerc**.

Il ajoute que le 26, en public, devant la presse, le Conseil municipal a fait le choix de poursuivre l'étude du budget sans rapport. Il poursuit :

« Au restaurant, lorsqu'un plat est insipide, vous avez la possibilité de le renvoyer en cuisine et d'attendre que celui-ci revienne pour qu'il soit un peu plus goûtu. Nous aurions pu en faire de même hier soir, car à mon avis, les conditions n'étaient pas réunies pour que le budget puisse se voter en toute connaissance de cause. Pour le public, pour la presse, pour notre conseil et pour la démocratie.

A l'heure où les partis cherchent à tout prix à vanter leur bilan, le travail réalisé dans ce conseil, il est surprenant de voir qu'il n'en est pas de même pour celui réalisé pendant plus d'une dizaine de séances de commission finances à l'étude du budget. »

M. Fontanini tient à dire qu'il regrette que la première décision prise lors du 26 novembre, à savoir de reporter le vote du budget en décembre et que son groupe était prêt à suivre, n'ait pas pu aboutir. D'autres communes votent leur budget en décembre et il ne comprend pas que l'on ne puisse considérer d'envoyer les documents finalisés avec un peu de retard, car il ne pense pas que le Canton aurait réagi face à cet état de fait et l'on aurait pu transmettre les documents en janvier.

Néanmoins, il ne regrette pas d'avoir pu poursuivre le traitement du vote du budget, car il considère que les conseillers municipaux étaient informés et en mesure de poursuivre les discussions, mais cela aurait permis plus de transparence et le bon fonctionnement du vote du budget, il regrette donc que la solution de voter le budget en décembre n'ait pas été retenue.

M. Deiana rappelle que le 26 novembre, il a précisé à M. Serrano que la démocratie ne se réfère pas seulement au vote, mais également à la participation. Il comprend que ladite séance était extraordinaire tant par les circonstances que par son déroulement. Il rappelle que si le Centre n'a pas soutenu la tenue d'une séance extraordinaire le 10 décembre, c'est en raison de l'absence de 3 de ses membres à cette date. Raison pour laquelle ils se sont ralliés aux Verts et Socialistes pour voter la poursuite du traitement du budget.

Il profite pour remercier le président pour son rappel des événements en préambule de la présente séance. Il note toutefois qu'il eut été préférable pour le public, qui s'est déplacé en nombre le 26 novembre, de rappeler le bon déroulement de la procédure selon la LAC à ce moment-là et peut-être pas après coup, car il a le sentiment, à titre personnel, que le président a réprimandé l'assemblée.

M. Clerc est étonné de ce ressenti d'avoir réprimandé l'assemblée, mais peut-être effectivement par rapport au règlement du Conseil municipal et au code de bonne conduite. Toutefois, vu l'arrivée récente de M. Deiana au sein de l'assemblée, il peut comprendre son ressenti, mais dès qu'il aura connaissance de ces deux documents, ils pourront être sur la même longueur d'onde.

M. Bucher ajoute que le compte rendu du président était parfaitement neutre et représentatif des événements de la veille. Quant à l'avis personnel du président, il le respecte, mais précise que chacun peut avoir un avis différent à ce propos.

Il rappelle qu'il a défendu le fait de poursuivre le vote du budget et regrette les reproches de M. Serrano, qui n'est pas présent ce soir, qui n'étaient pas appropriés dans ces circonstances.

Il indique que durant la réunion des chefs de groupe, il y avait deux mauvais choix possibles et en plus, la personne qui devait faire le rapport n'était pas présente. Tous les conseillers municipaux ne sont pas responsables de cet état de fait et se faire des reproches les uns les autres ne sert à rien. Quant aux deux mauvais choix, il s'agissait soit de reconvoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, alors que les gens n'étaient pas forcément disponibles, soit de poursuivre le processus du vote du budget. Il est évident que pour le public, il était regrettable de ne pas avoir de rapport, mais ce dernier sera disponible dans les prochaines semaines.

En entendant le président citer les règlements, **M. Iswala** se demande quel est l'article qui indique que ce que le Conseil municipal a décidé est valable. Il aimerait savoir quel est le pourcentage d'élus nécessaire pour le vote du budget. En effet, le PLR est absent en ce jour, tout comme nombre de conseillers municipaux ont annoncé leur impossibilité d'être présent le 10 décembre. Tout ceci le gêne.

M. Amato souhaite déposer une motion d'ordre, car il n'a pas envie de refaire le débat qui a eu lieu le soir précédent et qui a duré plus d'une heure. La décision a été prise de poursuivre le vote du budget et il estime que les éléments légaux en référence à la LAC et au règlement du Conseil municipal auraient dû être apportés le soir précédent. Si le choix du municipal est illégal, le service des affaires communales le fera savoir et l'on pourra reprendre les discussions et le vote le 17 et 18 décembre. Il propose donc d'avancer dans le processus de vote du budget et remercie l'assemblée.

M. Clerc aimerait tout de même donner la parole aux autres membres qui le souhaitent.

M. Nobs remercie le président pour son commentaire sur le traitement égal de toutes les demandes de parole qu'il trouve juste.

Toutefois, il regrette que le Conseil administratif ait trouvé le moyen de faire continuer le vote du budget, car selon les besoins du service, les employés communaux peuvent très bien repousser leurs congés ou leurs vacances comme cela se fait dans d'autres services. Il regrette également que tous les élus ne soient pas présents. Un vote le 17 décembre, comme les chefs de groupe l'ont voté, aurait très bien pu être respecté. Néanmoins, le choix du vote en novembre a été confirmé par un vote, il s'agit donc de poursuivre le processus de ce vote.

M. Loureiro partage l'avis de M. Deiana concernant la diatribe du président en début de séance. Il a eu le sentiment d'être traité comme un enfant à la cour d'école. De plus, il rappelle que le vote a été ordonné par le président et donc le fait que ce dernier se désolidarise des événements et décisions prises, le rend inconfortable.

M. Tremblet souhaite préciser que le Conseil administratif n'a pas demandé à poursuivre les débats. Il a juste rendu attentif les conseillers municipaux sur le fait que la situation au sein du service des finances est ce qu'elle est. Il rappelle que le calendrier de travail du budget est déposé par le Conseil administratif au mois d'avril, qu'il est transmis au Conseil municipal avec les dates des séances avant la fin du premier semestre. Du moment que tout est validé, il pense que l'on a le droit de donner des vacances aux employés qui n'ont pas tant d'autres possibilités étant donné qu'ils doivent travailler en parallèle un projet de budget et un bouclage des comptes. Il n'est donc pas bienvenu de dire que c'est le Conseil administratif qui a orienté ou décidé de la poursuite du vote du budget. Si la majorité du Conseil municipal en avait décidé autrement, l'administration aurait dû se débrouiller autrement, annuler des vacances à du personnel, rembourser des frais de voyage à des gens ou peut-être dû faire face à des gens en maladie longue durée... il n'en sait rien. En l'occurrence, il est du rôle de l'employeur de rendre attentif le municipal de cette situation. Il propose de poursuivre le processus de vote du budget.

9. Délibération n° 2024-20a relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (I. Billet, MCG).

M. Clerc reprend donc à **l'amendement 16** déposé par le PLR relatif à un poste de responsable des applications digitales et de la continuité que le PLR souhaite convertir en CDD avec une charge de 155'601.-. Personne ne souhaitant s'exprimer le président soumet au vote ledit **amendement 16**, qui est refusé par 21 non, 4 oui et 1 abstention.

M. Clerc passe à **l'amendement 17-** relatif au poste de responsable de projets en durabilité pour un montant de 125'807.-, que le PLR souhaite supprimer.

Mme Um indique que sa prise de parole est également valable pour le prochain poste qui concerne la durabilité. Elle rappelle qu'en mars 2021, le Conseil municipal a approuvé par 27 voix la déclaration de l'urgence climatique et ce n'est que trois années plus tard que l'on propose ce poste pour concrétiser les mesures pour avancer dans une politique. Elle fait part de son étonnement qu'il faille renoncer aux ressources qui permettraient d'avancer sur ces différentes mesures. D'autant plus, que le PLR était tout à fait d'accord pour mettre en place cette politique d'urgence climatique. Si l'on ne donne pas les moyens, la résolution en faveur de l'urgence climatique devient une incantation. Le PLR aime la cohérence et donc pour honorer ce principe, elle aurait aimé compter sur la présence du PLR pour retirer cet amendement.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président soumet au vote cet **amendement 17** relatif au poste de responsable de projets en durabilité pour un montant de 125'807.-, que le PLR souhaite supprimer, qui est refusé par 21 non, 4 oui et 1 abstention.

M. Clerc introduit **l'amendement 18** relatif au poste de chargé-e de mission en durabilité pour un montant de 107'945.- que le PLR souhaite supprimer.

Personne ne souhaitant s'exprimer, le **président** passe au vote, qui est refusé par 21 non, 3 oui et 2 abstentions.

M. Clerc introduit l'amendement 19 concernant un poste de gestionnaire administratif au secrétariat général pour un montant de 80'742.- dont le PLR souhaite la suppression. La parole n'étant pas demandé, le **président** procède au vote dudit amendement, qui est refusé par 21 non et 5 oui.

M. Clerc passe ensuite à l'amendement 20 relatif au poste d'assistant personnel en contrat de droit privé pour un montant de 53'254.-. Le PLR souhaite doubler ce poste. S'agissant d'une augmentation de charges alors qu'il n'y a pas eu de diminution par ailleurs, on se retrouve dans le même cas de figure que l'amendement 15. **M. Clerc** propose de le mettre de côté pour voir s'il y aura du disponible.

M. Amato, comme pour l'amendement 15, déclare que le groupe des Verts est prêt à soutenir cet amendement, car il est questionnable de proposer des postes peu valorisables. Il pense que pour obtenir des personnes adéquates à ces fonctions, il est préférable d'offrir un pourcentage plus important. De plus, le travail nécessaire pour le Conseil administratif est au-delà des 40%. Comment faire le travail si les assistants ne sont présents que deux jours par semaine. S'il faut soutenir le Conseil administratif, il vaut mieux proposer 3 postes à 80%. Et si le Conseil administratif estime que cela n'est pas indispensable tant mieux. Il espère que le Conseil administratif acceptera de doubler ce taux et donc d'augmenter le déficit de 50'000.-.

M. Tremblet déclare que le Conseil administratif ne va pas augmenter le déficit. Il rappelle que les recettes fiscales ont déjà été majorées de près de 14% qu'il s'agit de ne pas dépasser. En outre, ces postes ont été réfléchis longuement au sein du Conseil administratif et de l'administration. Par conséquent, les 40% par magistrat, sont le temps nécessaire pour les aider dans une partie de leur cahier des charges, à la gestion de leur agenda, de leur courrier et à la possibilité de rédiger des résumés de dossiers. Il n'est pas sûr qu'il soit difficile de trouver de tels profils, car on pourrait honorer par là-même la motion votée en début de législature, qui vise à augmenter le nombre d'emplois pour les étudiants meyrinois. En effet, l'administration dispose d'excellents collaborateurs à 40% et 50% au sein de l'administration qui font des études universitaires dans des domaines qui peuvent répondre au cahier des charges imaginé pour ces postes. Certains Meyrinois seront tout contents de travailler à 40% dans une administration communale. Si la nouvelle équipe exécutive pense qu'il s'agit d'une erreur, elle pourra venir au prochain budget avec une correction.

M. Cornuz remercie le Conseil municipal de sa sollicitude et son inquiétude par rapport à l'engagement de ces personnes. Il ne s'agit nullement de faire une demande au rabais, car les besoins ont été analysés et la demande de postes découle de cette analyse. Il comprend que la réalité du Conseil administratif est difficilement saisissable depuis l'angle du Conseil municipal. Il n'y aura pas la capacité d'engager des personnes à 80% et ce serait une dépense inconsidérée au niveau de la gestion des deniers publics.

M. Amato précise que son parti n'a demandé aucune augmentation des recettes fiscales, mais que le Conseil administratif accepte d'augmenter le déficit du budget actuel. Il entend néanmoins l'argumentation de l'exécutif.

M. Fontanini souligne que jusqu'à présent, le Conseil municipal n'avait pas compris qu'il s'agissait de postes étudiants, mais d'assistants professionnels, d'où le doute que des professionnels accepteraient de travailler à 40%. S'agissant de postes d'étudiants, il ne s'agit pas du même travail et cela amène une tout autre perspective. Il en prend acte.

M. Cornuz relève qu'il se peut que certaines personnes n'aient pas envie de travailler à plus de 40% et cela ne met nullement en cause leurs compétences professionnelles. Il faut accepter que tout le monde n'a pas envie de travailler à 100% et préfère équilibrer vie professionnelle et vie privée.

M. Clerc remarque que ce sont les amendements qui ne peuvent pas être votés qui suscitent le plus de débats. Il propose donc de laisser de côté l'amendement 20. Il introduit **l'amendement 21** relatif à un **coordinateur de projets complément de poste pour un montant de 88'906.- au service de communication et affaires économiques**. Le PLR souhaite le supprimer.

Mme Um explique que ce poste vise à soutenir des projets innovants comme la COMETE. Elle ajoute que tout le monde est bien content d'avoir des manifestations, de profiter du 1^{er} Août, dont la journée portes ouvertes du Conseil municipal. Ce service se met à la disposition, même à la dernière minute, et il ne s'agit pas de leur enlever les moyens qu'ils demandent pour pouvoir fonctionner au mieux.

M. Clerc passe au vote de cet **amendement 21**, relatif à un **coordinateur de projets complément de poste pour un montant de 88'906.- au service de communication et affaires économiques** et que le PLR souhaite supprimer, lequel est refusé par 21 non et 5 oui.

M. Clerc passe à l'**amendement 22**, concernant un **poste d'assistant de direction à la communication pour un montant de 107'134.-**. PLR souhaite un retrait.

La parole n'étant pas demandé, le **président** soumet au vote ledit amendement qui est refusé par 21 non et 5 oui.

Le président en vient à l'**amendement 23** concernant un **coordinateur logistique pour un montant de 160'943.-**. Le PLR souhaite le supprimer. Le **président** met aux voix **l'amendement 23**, qui est refusé par 21 non et 5 oui.

M. Clerc annonce **l'amendement 24** relatif au **poste de chargé-e événementiel pour un montant de 114'251.-** que le PLR souhaite supprimer. Le président soumet au vote l'amendement 24 qui est refusé par 21 non et 5 oui.

M. Clerc passe au dernier amendement déposé par le PLR à savoir l'**amendement 25** relatif à la fonction 57.900000.363.70000, **subvention caisse alimentaire : 100'000.-**. Le PLR souhaite le ramener à 0.

M. Fontanini déclare :

« L'alimentation saine et durable, n'est pas juste une question ou une thématique que nous avons décidé de traiter. Il s'agit d'une véritable politique publique que nous avons décidé de mener sur le long terme et que nous avons confirmé avec de nombreux votes et à plusieurs occasions. Il s'agit d'une politique publique avec une stratégie, un référentiel, des objectifs, des axes de travail et des outils, qui se sont concrétisés par des mises en relation avec les agriculteurs locaux, plusieurs actions dans les restaurants scolaires, des sondages, une légumerie, etc. et cet amendement du PLR a pour but de bloquer le seul projet issu directement de la population. De plus il s'agit d'un projet proposé sous la forme de projet pilote avec un début et une fin déterminée à l'avance et qui vise à donner l'accès à une alimentation saine et durable à une population qui n'y a pas accès aujourd'hui, dans un esprit de solidarité, de défense de nos agriculteurs locaux et de promotion de la santé. Je ne comprends pas cette proposition d'amendement quand tout l'hémicycle a accepté d'œuvrer pour une alimentation saine et durable. J'invite toutes les conseillères et tous les conseillers présents à refuser cet amendement. »

Mme Hartmann confirme que ce projet est extrêmement intéressant puisqu'il vise à organiser un système qui permette l'accès à une alimentation, locale et durable. Elle rappelle que le Covid a mis en évidence la précarité alimentaire à Genève. Elle a assisté dernièrement à certaines conférences où elle a appris qu'à la fin du Covid, cela ne s'était pas arrêté et que la précarité alimentaire a même augmenté. Les demandes sont encore plus accrues. Il ne s'agit donc pas d'un projet de confort comme on pourrait le faire passer, mais d'un projet indispensable. A Meyrin, la chance est d'avoir toute une chaîne alimentaire organisée et les moyens de tester quelque chose de nouveau, de pouvoir se tromper et développer un projet avec la population. Elle demande que ce projet de caisse alimentaire puisse voir le jour et que l'on maintienne le lien avec le comité citoyen pour l'alimentation avant de passer à des étapes supplémentaires si nécessaires.

Le **président** passe au vote de ce dernier **amendement 25**, relatif à la **suppression de la subvention pour une caisse alimentaire pour un montant de 100'000.-** qui est **refusé par 22 non et 3 oui.**

Les amendements étant terminés, le **président** laisse la place aux prises de position.

M. Nobs fait part de la position de l'UDC :

« Chers collègues,

L'UDC Meyrin tient à relever avec satisfaction la proposition du Conseil administratif de baisser les impôts meyrinois de deux centimes additionnels. Nous constatons que cette baisse intervient précisément après une période particulièrement prolifique pour les finances du Canton comme pour celles de la commune. En effet, la Commune a cumulé des excédents de recettes de plus de 70 millions en 2022 et 2023 faut-il le rappeler. Alors que durant cette même période, le pouvoir d'achats des contribuables ne cessait de fondre comme neige au soleil. La votation du dimanche 24 novembre 2024 accordant une baisse générale des impôts cantonaux démontrent la volonté du législateur de corriger vers le bas le montant de la charge fiscale. La situation financière de la commune pourrait également autoriser une

baisse plus conséquente que celle de deux centimes additionnels proposée par le Conseil administratif. Malheureusement, à nouveau, et comme il commence à en prendre l'habitude, le Conseil municipal s'apprête à voter un budget 2025 déficitaire, dont les dépenses dépassent largement les recettes présumées. Cette fâcheuse habitude ne peut s'éterniser. L'UDC veillera à ce que les derniers fonds publics soient gérés avec la meilleure attention pour que l'impôt colle au plus près de la réalité budgétaire. Et pour cela, il s'agira de baisser les charges de fonctionnement et de réduire le train de vie de la Commune. Et pourtant ce n'est pas le chemin que le souverain meyrinois a décidé à Meyrin.

Premièrement, oui à une prochaine charge budgétaire de 6.5 millions soit 3 à 4 centimes additionnels supplémentaire avec l'acceptation de l'amortissement des 87'500'000 millions pour la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces extérieurs compris dans le périmètre du projet Cœur de cité.

Deuxièmement, oui à l'initiative pour le maintien du manège, avec l'école d'équitation sur la commune de Meyrin avec la prolongation du DTP au-delà de 2026, le temps nécessaire à la construction et au déménagement du manège de Meyrin sur un nouveau site communal réservé à cet effet.

Dans les deux cas, on ne pourra pas prétexter un transfert de charges du Canton sur la commune. La nouvelle mairie et ses charges de fonctionnement ont été acceptées par les électeurs meyrinois après le préavis unanime en mon absence du vote du Conseil municipal le 28 mai 2024. Pas de doute à ce propos et en dépit des promesses balancées sur tous les réseaux sociaux, les élus de la prochaine législature devront se charger d'augmenter les impôts en conséquence, 3 ou 4 centimes. On suivra de très près l'opération séduction.

Quant à la mise en œuvre de l'initiative pour le maintien d'un manège à Meyrin, celle-ci devrait être inscrite au programme du Conseil administratif et surtout être ajoutée dans le plan des investissements 2025-2030 à la hauteur du montant présenté par le Conseil administratif en 2019, lors de la dernière législature : 10 à 12 millions.

Le délai d'exécution dépendra de la capacité du Conseil administratif à s'investir dans ce projet. Là encore, nous observerons attentivement les projets et promesses électoralistes à ce sujet. Pour toutes ces raisons, je voterai négativement ce projet de budget qui n'est pas du tout adapté à la réalité de la situation économique de nos concitoyens. »

M. Boccard déclare au nom des Verts :

« En préambule, nous déplorons l'absence de rapport du groupe MCG ainsi que le retrait du groupe PLR du processus du vote du budget. Cette attitude est regrettable à plusieurs égards. Tout d'abord, le PLR avait préparé des amendements qu'il n'a finalement pas pris la peine de défendre, préférant se retirer sur la base d'arguments infondés.

Nous y voyons une tactique politique, probablement motivée par la crainte de voir ses amendements rejetés, compte tenu de la majorité favorable au budget proposé par le Conseil administratif.

La production d'un rapport aurait été utile pour le public, mais elle n'aurait en rien modifié la tournure des débats. A nouveau, nous ne sommes pas responsables de l'absence de rapport. De plus, retarder le processus budgétaire aurait été irrespectueux envers les employés et le travail de l'administration.

La politique de la chaise vide adoptée par le PLR est incompatible avec les responsabilités d'un parti qui aspire à être un parti gouvernemental. Elle est irrespectueuse des institutions communales et de la population.

Quant à la menace d'un référendum annoncée à certains par le groupe PLR sur ce budget, elle repose sur des arguments sans fondement. Nous sommes confiants qu'en cas de vote, la population soutiendra la majorité de notre Conseil, reconnaissant ainsi la pertinence et l'équilibre du budget proposé.

Nous remercions le Conseil administratif et son administration pour l'élaboration du projet de budget 2025. Ce budget, bien qu'imparfait, marque une étape clé dans une période de transition. Après plusieurs années de gestion prudente et d'excédents budgétaires significatifs, il établit les bases pour aborder sereinement la prochaine législature.

Entre 2006 et 2023, Meyrin a accumulé plus de 130 millions de francs de boni, et les comptes 2024 pourraient afficher un excédent supérieur à 30 millions. Contrairement à certaines affirmations entendues dans cet hémicycle, ces excédents n'ont pas été « volés » aux citoyen.ne.s. Ils ont été investis avec responsabilité dans des projets essentiels, tels que :

- la construction de l'école des Vergers ;
- la rénovation de l'école de la Golette ;
- la création de terrains de sport ;
- la rénovation et l'agrandissement de la maison Vaudagne ;
- les travaux préparatoires de Cœur de Cité.

Ces investissements ont modernisé les infrastructures publiques et renforcé l'attractivité de Meyrin, qui est aujourd'hui l'une des communes les plus dynamiques du canton.

Il est important de souligner que ces recettes excédentaires proviennent en grande partie de l'activité de quelques grandes entreprises implantées sur la commune, principalement actives dans le trading de matières premières. Ces entreprises ont bénéficié de revenus exceptionnels, largement dus à la hausse marquée des prix des matières premières, elle-même étroitement liée aux tensions géopolitiques, notamment les conflits mondiaux comme la guerre en Ukraine. Toutefois, ces gains s'accompagnent souvent d'impacts environnementaux importants, liés à l'exploitation intensive des ressources naturelles dans de nombreuses régions du monde.

Ces recettes, bien que bienvenues, reposent donc sur des facteurs externes et conjoncturels, ce qui appelle à la prudence dans leur gestion.

La baisse des centimes additionnels de deux points, bien qu'initialement non soutenue par notre groupe, a été acceptée dans une logique pragmatique, au vu des excédents accumulés. Elle ne profitera que modestement à la classe moyenne, mais bénéficiera davantage aux revenus les plus élevés. Cependant, elle ne doit pas compromettre la capacité de la commune à financer les projets nécessaires à sa population.

Nous restons vigilants et rappelons que, si besoin, une hausse future des centimes ne doit pas être exclue pour garantir :

- la construction et l'exploitation de crèches supplémentaires ;
- les investissements dans la transition écologique ;
- le maintien des prestations sociales en faveur des personnes les plus vulnérables.

Les défis à relever pour Meyrin sont nombreux. La défense du climat, la cohésion sociale, la participation citoyenne et la modernisation de l'administration sont des axes essentiels.

Le budget 2025 prévoit une augmentation des charges de 10,7 millions de francs, soit une hausse de 7% par rapport à 2024. Cette augmentation se répartit comme suit :

- 5,3 millions de francs pour les ressources humaines, incluant la création de 24 nouveaux postes (pour 3,5 millions) ;
- 1,4 million de francs pour les biens et services, notamment en raison d'une augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires et la mise en œuvre de recommandations de la Cour des comptes ;
- 3,7 millions de francs pour les charges de transfert, incluant notamment la compensation intercommunale et la péréquation financière.

Les nouveaux postes répondent à des besoins précis :

- renforcer les services où la charge de travail est élevée ;
- maintenir la qualité des prestations publiques, dans un contexte où les attentes des habitant.e.s sont de plus en plus grandes.

Ces créations de postes ne sont pas un luxe. Elles constituent un investissement nécessaire pour garantir la continuité et la qualité des services tout en anticipant les défis de demain, tels que le réchauffement climatique ou les tensions sociales accentuées par les révolutions technologiques en cours.

Nous saluons particulièrement la création de deux postes dédiés à la durabilité, qui viendront renforcer les compétences actuelles en apportant une expertise opérationnelle indispensable. Ces postes joueront un rôle essentiel dans le développement d'outils concrets pour transformer une vision transversale et globale des activités de la commune en actions durables. Leur mission visera à assurer la mise en œuvre effective des 17 Objectifs du développement durable définis par l'ONU et le plan cantonal 2030.

La création d'un poste de responsable de formation au sein de l'administration communale est également salué.

Nous regrettons toutefois que les trois postes d'assistant prévus à un taux d'activité de 40 %, n'aient pas été portés à 60 % minimum. Une telle augmentation permettrait de garantir un revenu décent à ces employé.e.s tout en renforçant leur stabilité professionnelle sur le long terme.

Par ailleurs, nous saluons le budget accordé au projet pilote d'une caisse alimentaire qui vise à renforcer l'accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous.

Pour les budgets futurs, nous souhaitons voir apparaître :

- L'instauration d'un budget participatif dans les quartiers, permettant aux citoyen.ne.s de proposer des projets locaux, organiser des démarches participatives en autonomie. Un tel dispositif pourrait favoriser une implication accrue des habitant.e.s et construire les liens de voisinage solides, renforcer notre démocratie locale.
- La création d'un fonds dédié à la transition écologique pour utiliser une partie des excédents budgétaires liés à des activités à fort impact environnemental. Cette mesure refléterait notre responsabilité dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique.
- La mise en place d'outils pour identifier et réduire les inégalités dans les politiques publiques, tout en garantissant une transparence accrue. Nous demandons également une attention particulière à la mixité et à la diversité lors du renouvellement des postes au sein de la commune. Des critères clairs doivent être appliqués pour lutter contre les discriminations, favoriser une meilleure répartition des genres et encourager une représentation équilibrée à tous les niveaux de responsabilité.
- Étudier la mise en place d'un système de transport public interne, reliant efficacement les quartiers de Meyrin, comme Cointrin et Meyrin-Cité. Ce dispositif viendrait compléter l'offre des TPG et répondre aux besoins de mobilité locale.
- La mise en place de mesures concrètes pour préserver et renforcer le pouvoir d'achat des Meyrinois-es, en particulier celui des familles. Ces initiatives pourraient inclure des tarifs adaptés pour les services communaux tels que les restaurants scolaires, les crèches et les activités sportives.

Conclusion

Les Vert.e.s soutiendront ce projet de budget 2025, tout en restant attentifs à sa mise en œuvre.

Nous réaffirmons notre engagement pour une commune exemplaire, capable de concilier ambitions écologiques, solidarité sociale et participation citoyenne.

Meyrin doit continuer à évoluer pour rester un lieu où chacune et chacun peut vivre, grandir et s'épanouir pleinement en toute sécurité. »

M. Fontanini donne lecture de la prise de position des Socialistes :

« La première préoccupation du parti socialiste est celle de bien faire fonctionner la commune dans la durée en garantissant toutes les prestations qui permettent aux Meyrinois-es de vivre dans une commune dynamique et attentive aux besoins de sa population.

Nous traversons une période curieuse. Nous engrangeons depuis des années des recettes extraordinaires de plusieurs millions qui proviennent à 80% d'une situation géopolitique caractérisée par des guerres, que nous ne souhaitons pas voir continuer. Et de l'autre côté une grande partie de la population se bat quotidiennement contre une hausse massive des taux d'inflation. Les Socialistes de

Meyrin Cointrin sont pleinement conscients que ce sont les Meyrinois-es les plus fragiles ainsi que beaucoup de travailleurs-euses qui se lèvent tous les matins pour aller au travail pour pouvoir remplir le frigo et payer les factures, qui souffrent le plus d'une hausse des prix d'une ampleur sans précédent. Ce sont eux qui paient une inflation de guerre, influencée entre autres par la hausse du coût de l'énergie tandis que d'autres y gagnent...y gagnent même beaucoup. Mais la nature de notre système social et économique n'est pas égalitaire, nous n'en sommes pas surpris. Nous sommes en partie proches de la population et nous représentons ceux qui ont le plus de besoins ainsi que la classe ouvrière qu'elle soit en bleu de travail, dans un bureau ou travaillant dans un commerce. Nous refusons donc de les tenir à l'écart de la gestion économique et de la répartition des richesses de notre commune.

C'est pour nos travailleurs-euses, notre classe ouvrière et notre classe moyenne, que nous partageons la proposition de baisser le centime additionnel de deux centimes. Cette décision est possible uniquement parce qu'elle se base sur la part d'augmentation des recettes, jugées comme structurelles, et pas influencées directement par la guerre. Nous n'accepterions pas une baisse de nos impôts sur le dos des victimes des conflits armés qui mutilent et tuent hommes, femmes et enfants à quelques milliers de kilomètres de nos frontières.

Parallèlement à ce budget, nous avons la garantie que les prestations sociales à la population ne seront ni diminuées et encore moins supprimées.

De plus, l'administration va pouvoir continuer à moderniser sa gestion. Nous allons poursuivre avec la réalisation de grands projets comme Cœur de cité, le respect de la volonté populaire, mais aussi augmenter les places en crèche et les places en EMS, ainsi que tous les projets nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des Meyrinois-es dans tous les quartiers de Meyrin et de Cointrin.

En conclusion, parce que nous pouvons nous le permettre aujourd'hui, les Socialistes de Meyrin Cointrin vont voter favorablement le budget présenté par le Conseil administratif. Mais il est tout aussi clair pour nous que cette approche pragmatique va conduire nos décisions aussi dans le futur si la situation devait changer. »

Mme Murciano déclare en son nom :

« Ce budget 2025 était très attendu, comme tous les budgets élaborés avant une campagne pour les élections municipales.

Eh bien celui-ci laissera un souvenir amer : pas de lecture du rapport et un parti qui se retire de l'hémicycle sans vouloir prendre part aux débats.

Ce budget n'aura pas échappé à la règle en proposant une diminution de deux centimes additionnels communaux, sans pratiquer de coupes budgétaires dans les subventions ou les prestations délivrées à la population.

C'est un budget qui avait déjà été suggéré par certains partis politiques pour 2023 : donner les moyens RH à l'administration de répondre aux besoins des habitant-e-s de notre commune et mettre fin aux bonis annuels époustouffants et mal compris par les Meyrinois-e-s.

Nous profitons toujours des effets tristement positifs liés aux crises géopolitiques et particulièrement en Ukraine.

Durant cette législature, nous avons bénéficié d'une hausse de nos recettes fiscales due principalement à des éléments conjoncturels.

Cette hausse des recettes fiscales a entraîné une hausse de notre capacité d'autofinancement, nous devrions pouvoir financer l'entier de nos investissements cette année, l'année prochaine, et en 2026. Notre commune peut construire un Cœur de Cité autofinancé par nos excellents résultats précédents sans devoir emprunter.

Malgré une opposition tenace de la droite et plus particulièrement du PLR, ce parti a d'ailleurs multiplié les amendements, pas moins de 26 amendements ont été déposés, touchant plus particulièrement les demandes de nouveaux postes proposés par le Conseil administratif ainsi qu'un budget de CHF 100'000.- destiné au projet de Caisse alimentaire, mais aucun n'a finalement été accepté.

La culture n'a pas été épargnée cette année encore ; c'est tout à fait regrettable que certains partis de droite coupent toujours dans les demandes de la culture quand comprendront-ils que sans culture une société fait de vous ce qu'elle veut ! La culture ne se limite pas à divertir ou à éduquer, elle est le fondement de notre libre arbitre, nous permettant de penser par nous-mêmes et de résister aux manipulations.

Le déficit de la ville de Meyrin, annoncé s'élève à CHF 1'041'425, une hausse des charges de 7% et les coûts RH augmentent de 8% par rapport à 2024. Les recettes augmentent de 6% par rapport au budget 2024.

Comme annoncé par le Conseil administratif, ce projet de budget 2025, dernier de cette législature, a pour vocation la transmission ; il inclut la baisse de recettes fiscales, plébiscitée par la population le 24 novembre, pour plus de 5 millions ainsi qu'une hausse des charges d'environ CHF 10 millions.

Malheureusement l'association des communes genevoises ne nous permet toujours pas de réserve conjoncturelle qui nous aurait permis d'actionner un véritable instrument de vision politique.

Soit, ce projet de budget 2025 tient compte de certaines incertitudes l'évolution des recettes fiscales, surtout de la part conjoncturelle des recettes, mais il permet toutefois aux contribuables meyrinois-e-s de pouvoir bénéficier d'une baisse de deux centimes additionnels.

Les personnes touchées par la pauvreté et celles qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, ne profiteront pas de cette baisse du centime additionnel. Pour assurer leur subsistance, ces personnes auront toujours besoin de notre soutien et nous les aiderons en actionnant s'il le faut les outils politiques à notre disposition par voie de motion, résolution ou délibération.

Nous devons protéger toutes ces personnes contre les pertes importantes de revenus dus à l'augmentation des coûts et plus particulièrement les primes d'assurances maladie et les frais de logement et d'énergie, qui sont toujours plus insupportables. Nous devons impérativement assurer une maîtrise sur les coûts de l'alimentation durable locale afin d'en garantir la popularité et l'accessibilité, et pour cela la création d'une caisse alimentaire est plus que nécessaire.

Des projets pour répondre à une population plus précarisée, qui ne pourra bénéficier de cette baisse du centime additionnel auraient été appréciés, mais les bonis époustouflants des années précédentes nous imposent de rendre aux contribuables

qui sont déjà bien éprouvés par les hausses des coûts de la vie galopantes un juste retour sur nos bénéfices cumulés.

Toutefois, la majorité de gauche et du centre ne laisse que peu de doute sur l'issue du vote final du budget par l'ensemble du Conseil municipal.

Je voterai évidemment favorablement ce projet de budget 2025.

Merci pour votre attention. »

M. Buset donne lecture de la position du parti du centre et des Verts libéraux :
« Le projet de budget 2025 qui nous a été soumis s'appuie sur le respect des principes de base qui, jusqu'à ce jour, ont toujours caractérisé la bonne gestion économique et financière de notre cité.

Il inclut notamment la baisse fiscale proposée par le Canton et approuvée par le peuple dimanche dernier. Il inclut également une hausse des charges destinée à préserver les objectifs de la législature. De plus, une baisse de l'impôt de 2 centimes additionnels pour un montant estimé à CHF 4 millions de s'ajoutera à celle de la baisse fiscale cantonale de CHF 5 millions de.

Par ailleurs, il est vrai qu'une part importante des charges provient des coûts RH qui augmentent de 8% par rapport au budget 2024. Elle s'explique par de nouveaux postes, des transformations de postes, des adaptations et annualisations, sans compter celles liées au Cœur de Cité.

Ces nouveaux postes sont nécessaires et, à notre avis, aucunement « de confort » comme le prétend le PLR. Nous refuserons donc la plupart des amendements relatifs à leur suppression, sachant que ces suppressions entraîneront tout de même des coûts notoires pour assurer ces fonctions soit par des heures supplémentaires, soit par l'engagement de personnes employées par des entreprises privées. »

M. Trippel déclare, en son nom et celui de Mme Schweizer et Ferati, qu'ils approuvent la baisse des centimes additionnels, mais estiment qu'il y a trop de nouveaux postes par rapport à l'évolution de la population. De plus, vu le contexte dans lequel a été présentée cette délibération, ils vont refuser le vote du budget présenté par le Conseil administratif. Enfin, ils trouvent déplacés les propos de M. Bocard envers le PLR.

Enfin, **M. Clerc** soumet aux voix la **délibération n°2024-20a,**

relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 161'218'567.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 83'237.-, soit net CHF 161'135'329.-) aux charges et de CHF 159'723'087.- (dont à déduire les

**Séance du 27 novembre 2024
tenue en séance ordinaire**

imputations internes de CHF 83'237.-, soit net CHF 159'639'850.-) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF - 1'495'480.-;

Attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -1'495'480.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 14'577'179.-;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 42 centimes;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes;

Attendu que le coût annuel du Fonds d'art contemporain présente un montant de CHF 239'999.- de coût de fonctionnement et de CHF 300'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 539'999.-;

Attendu que le coût annuel du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité présente un montant de CHF 657'176.- de coût de fonctionnement et de CHF 365'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 1'022'176.-;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 41'422'956.- (dont CHF 5'109'540.- concernant le patrimoine financier) aux dépenses et de CHF 7'090'470.- (dont CHF 190'000.- concernant le patrimoine financier) aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 34'332'486.-;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 14'577'179.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 19'755'307.-. La trésorerie de la Ville permet de couvrir l'insuffisance de financement des investissements;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 novembre 2024,

D E C I D E

PAR 22 OUI ET 4 NON

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de **CHF 161'218'566.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 83'237.-, soit net CHF 161'135'329.-) aux charges et de **CHF 159'723'087.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 83'237.-, soit net **CHF 159'639'850.-**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à **CHF 1'495'480.-**, cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -1'495'480.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,

2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à 42 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2025 à 100 centimes,
4. de fixer l'alimentation du Fonds d'art contemporain à CHF 539'999.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
5. de fixer l'alimentation du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité à CHF 1'022'176.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
6. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre, qui viendront à échéance, et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

[Pause 20h à 21h]

* * *

10. **Délibération n° 2024-21a relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (I. Billet, MCG).**

La parole n'étant pas demandée, **M. Clerc** passe au vote de la **délibération n° 2024-21a**,

relative aux indemnités allouées en 2025 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2025;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 novembre 2024,

D E C I D E

PAR 25 OUI

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à **CHF 596'415.-**,
2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à **CHF 287'230.-**,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2025 suivantes :

012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints
011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

* * *

11. **Délibération n° 2024-22a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'175'885.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (I. Billet, MCG).**

M. Trippel a quelques questions, à savoir à quoi sert la borne interactive au cimetière de Meyrin village. De plus, dans la crypte, il y a 12 chaises à CHF 450.- chacune. Il se demande si l'on n'aurait pas pu acheter 3 bancs pour maximum 1'200.-.

M. Tremblet invite M. Trippel à relire le procès-verbal de la commission, puisque tout a été expliqué durant cette séance. En ce qui concerne la borne interactive, ce choix a été déterminé par le constat d'un manque d'informations pour les usagers du cimetière. En effet, le plan étant obsolète, il a été décidé d'installer une borne à l'entrée de chacun des cimetières de Meyrin. Ces bornes permettent de rechercher le carré et le numéro de la tombe du défunt sur laquelle on vient se recueillir. Concernant les chaises, il précise qu'elles n'ont pas encore été achetées, il s'agit de proposer aux familles une assise un peu adéquate, étant donné que ce sont des personnes souvent âgées et affligées. L'idée n'est pas de les faire asseoir sur un banc bien dur et sans dossier. Les chaises existantes ont 20 à 25 ans et l'objectif est de les remplacer.

La parole n'étant pas demandée, **M. Clerc** passe au vote de la **délibération n° 2024-22a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'175'885.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2025 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2024-2034 dans lequel les projets sont planifiés;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 novembre 2024,

D E C I D E

PAR 21 OUI, 3 NON ET 1 ABSTENTION

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2025 du

patrimoine administratif et financier,

2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 3'175'885.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 3'120'885.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 3'120'885.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026, de la manière suivante :

Entretien :

CHF 51'030.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 595.- rubrique 15.330 en 10 annuités,
CHF 62'811.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 8'124.- rubrique 32.330 en 10 annuités,
CHF 61'547.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 41'225.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 250.- rubrique 55.330 en 10 annuités,
CHF 5'700.- rubrique 77.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 31'208.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 875.- rubrique 11.330 en 8 annuités,
CHF 506.- rubrique 15.330 en 8 annuités,
CHF 30'973.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 24'756.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 2'766.- rubrique 54.330 en 8 annuités,
CHF 6'250.- rubrique 61.330 en 8 annuités,
CHF 2'500.- rubrique 73.330 en 8 annuités,
CHF 675.- rubrique 77.330 en 8 annuités,

Système informatique :

CHF 1'000.- rubrique 34.330 en 4 annuités;

5. de comptabiliser la somme de CHF 55'000.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'175'885.- afin de permettre l'exécution de ce crédit,
7. d'autoriser la vente ou le don des éléments obsolètes ou amortis,
8. de comptabiliser les recettes relatives aux ventes de ce matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

* * *

12. Délibération n° 2024-23a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'749'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (I. Billet, MCG).

Personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Clerc** met aux voix la **délibération n° 2024-23a**,

relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'749'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 27 novembre 2024,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'749'000.-** pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2026,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

* * *

13. **Annonces de projets.**

M. Nobs annonce une motion pour la mise en place de caméras de surveillance aux écopoints afin de lutter contre le manque de respect de la loi sur les déchets communaux.

En collaboration avec Mme Tschudi-Spiropulo, **Mme Murciano** annonce un projet de motion ou résolution, qui est ouvert à tous les partis qui le souhaitent, pour demander un parascolaire de qualité. En effet, actuellement c'est l'association des communes genevoises qui gère ce parascolaire et malheureusement les usagers, les parents, les enfants et les animateurs dudit parascolaire, ne sont pas contents des conditions de travail qui leur sont octroyées. Des rapports du SIT font part de 80 enfants pour 3 animateurs, ce qui est clairement insuffisant. 100 à 80 enfants qui doivent traverser des passages-piétons, encadrés par 3-4 animateurs. De plus, les salaires particulièrement bas, 2582.-, bien loin du salaire minimum à Genève et souvent occupés par des femmes. Il faudrait faire quelque chose pour que ces accueils parascolaires respectent certaines règles et surtout qu'il soient adéquats pour les gens qui y travaillent ainsi que pour les enfants.

M. Amato va présenter une motion et invite les personnes intéressées à le contacter, qui vise à demander au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'engager une équipe pour soutenir le service de l'urbanisme et des travaux publics afin de rénover l'ensemble des bâtiments, notamment au niveau énergétique, dans les 5 à 10 prochaines années et non pas 20 à 30 comme cela est prévu.

M. Sanchez fait part d'un projet de réserve communale par projets, déposé par le PLR.

M. Clerc ajoute qu'il n'est pas possible d'en savoir plus au vu de l'absence du PLR.

* * *

14. Propositions individuelles.

M. Deiana remarque qu'il faudrait sécuriser la zone piétonne de l'arrêt Meyrin-Gravière face aux comportements dangereux, notamment concernant les trottinettes et vélos électriques. On lui a demandé s'il était possible d'étudier la mise en place d'un mécanisme de jugulation de ces comportements, soit une campagne de sensibilisation, soit un mécanisme de ralentissement et qui pourraient s'étendre à tous les arrêts de bus si nécessaire.

M. Bucher souhaite que l'on puisse adapter l'éclairage public au chemin des Arbères. Il rappelle que le plan directeur communal énergie comprend toute une partie concernant la lutte contre la pollution lumineuse. Au chemin des Arbères, au niveau de la campagne, il y a quelques petites lampes qui sont allumés toute la nuit. Il relève également un souci sécuritaire induit par cet éclairage puisque l'on circule d'abord dans l'obscurité, puis on est ébloui par ces lampes qui n'éclairent même pas la route. A son avis, il y aurait du sens à supprimer ces lampadaires.

M. Trippel revient sur la motion n° 2023-04, votée en novembre 2023 et restée sans effet à ce jour. En accord avec ses co-motionnaires, M. Bucher, M. Halimi, M. Clerc, M. Serrano et Mme Billet, il demande la tenue d'une commission urbanisme élargie afin que le conseiller administratif délégué, M. Cornuz, et le service compétent informe les élus des démarches entreprises et des résultats obtenus en matière de mobilité et notamment en ce qui concerne les dessertes dans les zones habitées. La ZIMEYSA est en relation avec les communes françaises voisines. Le temps presse si l'on veut obtenir avant 2038 des financements fédéraux pour les grands projets, tels que le prolongement du tram 18 jusqu'à St-Genis, dont la population a augmenté de 90% depuis la mise en service de cette ligne. De plus, le refus du peuple aux mesures de fluidité sur l'autoroute met de la pression sur le développement des transports publics en vue de l'augmentation de la population du Grand Genève. Meyrin accueille le deuxième plus grand nombre de frontaliers sur le territoire genevois, le nombre de places de travail à la ZIMEYSAVER va augmenter avec le déménagement des entreprises de la Praille, le volume quotidien du trafic motorisé dans la commune est trois fois et demie supérieur à celui du tunnel du Gothard. La mobilité fait partie intégrante des enjeux climatiques et doit donc constituer un domaine phare de la politique communale.

M. Cornuz entend la demande et confirme que cette motion aurait dû être traitée en commission politique et cette dernière a dû être annulée au dernier moment. En effet, l'Office cantonal des transports et les TPG ont décliné l'invitation par écrit puisqu'ils n'avaient aucune plus-value à se présenter à cette commission. Il va falloir trouver des solutions pour avoir des réponses à certains questionnements soulevés par la motion. La volonté n'est pas du tout de bloquer le processus, mais il est nécessaire d'avoir les interlocuteurs appropriés, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

En accord avec les motionnaires T. Clerc, H. Halimi, M. Amato et F. Rheiner, **M. Trippel** demande la tenue d'une commission des sports et culture afin d'étudier la possibilité de couvrir la patinoire des Vergers comme demandé par la motion n° 2024-03, accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 28 mai 2024.

M. Tremblet déclare que le crédit d'étude de la rénovation du centre sportif sera présenté au prochain municipal du mois de décembre. La couverture de la patinoire fait partie intégrante de cette étude. Il propose d'en discuter à ce moment-là et de compléter si d'autres explications sont nécessaires.

Mme Hartmann rappelle qu'il existe une possibilité pour les conseillers municipaux de bénéficier d'une aide financière pour faire garder ses enfants. Elle souhaite étendre cette possibilité aux personnes qui sont proche-aidants, peu importe l'âge du proche (enfant ou adulte). C'est une situation qui va se retrouver et il serait judicieux de le prévoir dans les indemnisations des conseillers.

Mme Um déclare que sa proposition rebondit sur celle qu'avait faite M. Bucher en son temps demandant un dispositif pour permettre aux conseillers municipaux de ramener les restes de nourriture pour éviter le gaspillage. Il avait été répondu que tout un chacun devait s'organiser. Depuis, la situation n'a pas évolué et il ne s'agit certainement pas de la meilleure solution. Elle demande que cette question soit traitée dans une commission de liaison.

M. Clerc, en tant que président de la commission de liaison, en tiendra compte pour la prochaine séance.

* * *

15. Questions.

Revenant sur l'état des lieux de la mobilité au sein de la ZIMEYSAVER, qui aura lieu le 28 novembre, **M. Halimi** demande, au vu du nombre de motions concernant la mobilité qui ont été déposées durant cette législature, pourquoi le Conseil municipal n'a pas été invité ou tout au moins les membres de la commission développement urbain.

M. Bucher a remarqué que sur la route des urgences de l'hôpital de la Tour, la borne qui empêche le passage des véhicules, a été arrachée. Une personne lui a fait remarquer que cette borne n'est toujours pas réparée. Il ne sait pas si entre temps le nécessaire a été fait.

Sa deuxième question concerne les correspondants de nuit, les deux motionnaires, dont il fait partie, ont déjà transmis les contacts des correspondants de Vernier et Grand-Saconnex, et il comprend que le Conseil administratif souhaite bien préparer le dossier, mais cela fait 6 mois que cela traîne.

M. Clerc le remercie et précise qu'il a oublié que Mme Leuenberger était excusée. Les mauvaises langues diront qu'elle a rejoint le PLR. *[Rires]*

M. Cornuz déclare que cette question a été abordée au Conseil administratif. L'audition de ces deux communes a été notée. Néanmoins, le Conseil souhaite que le Conseil municipal soit en lien avec les acteurs et partenaires locaux meyrinois du domaine concerné. Il rappelle qu'il y a une présentation du plan d'action jeunesse et famille de la ville de Meyrin le 28 novembre, qui résulte du diagnostic social. Il encourage le Conseil municipal à y assister afin de souligner la pertinence de correspondants de nuit sur la Commune. La commission sera organisée en janvier ou février.

M. Bucher constate que les nuisances sonores se sont bien améliorées dans la partie zone sportive, mais il reste encore quelques cas où les horaires ou le règlement communal en termes de musique ne sont pas respectés. Il demande au Conseil administratif d'affiner encore ces points.

M. Hillemanns constate que le chemin des Fossés est dans un très mauvais état en particulier pour les cyclistes qui doivent tourner autour des nombreux trous et bosses. Est-il prévu de réparer l'état de ce chemin ?

M. Sanchez souhaite savoir où en est la convocation de la commission pour faire le point sur l'Antenne objectif emploi.

M. Sanchez aimerait savoir qui a été invité à la soirée de présentation de la COMETE et par quel canal.

Mme Boccard a remarqué qu'à l'entrée principale de la salle Antoine-Verchère, il y a un risque de trébucher en raison des deux stop-portes de chaque côté de la troisième marche. Elle estime qu'il faudrait trouver une solution pour que ces stop-portes soient plus visibles ou trouver un autre système. Deux dames ont failli faire un vol plané sur la place de Meyrin village.

M. Amato rappelle que, dans sa motion 2023-02, il avait demandé un état des lieux des besoins en locaux des associations et notamment au sein des écoles. Lors de la commission, l'urgence était plutôt centrée sur les besoins des écoles. Serait-il possible d'avoir la liste des associations et des locaux qu'elles occupent.

Sa deuxième question porte sur la résolution n° 2024-05 concernant le sucre au sein des EVE, pour objectif qu'elle soit traitée rapidement. N'ayant pas reçu de date de commission, **M. Amato** trouve que février est un peu tard étant donné qu'il reste

beaucoup de soirées disponibles en décembre ou en janvier. Il ne comprend pas cette volonté de repousser les projets.

M. Deiana rapporte que la Tribune de Genève apprend que le moustique tigre sera présent dans toutes les communes. Quelle stratégie veut déployer la commune face à cet enjeu sanitaire ?

M. Tremblet invite M. Deiana à relire un numéro du Meyrin ensemble, car au printemps dernier, il a été expliqué la stratégie communale pour éradiquer autant que faire se peut cet insecte nuisible non seulement pour l'homme mais aussi pour la nature. Une campagne en trois étapes a été menée, car les moustiques déposent leurs larves et leurs œufs dans les bouches d'égout où les eaux sont stagnantes. Un traitement a été fait et la population a été sensibilisée aux bons gestes.

M. Nobs souhaite savoir quel est le pourcentage d'employés communaux résidant hors du Canton.

M. Cornuz répond que ces informations sont dans le compte-rendu administratif financier et se trouvent, sur le site internet, dans le chapitre des ressources humaines.

M. Sanchez lit une question dont l'auteur est inconnu : *l'image directrice sur le périmètre de Corzon revêt une importance cruciale pour répondre aux besoins de la Commune, notamment en matière d'infrastructures essentielles comme les EMS. Où en sommes-nous sur ce dossier, qui est d'autant plus urgent, compte tenu de la nécessité de créer 180 places supplémentaires et de rénover ou reconstruire les EMS existants ? Quand pouvons-nous espérer une timeline précise pour la mise en œuvre des projets prioritaires ?*

M. Clerc pense qu'il s'agit probablement d'une question de M. Serrano.

M. Cornuz déclare que l'on répondra le mois prochain quand tout le monde sera là.

M. Sanchez lit la dernière question, dont l'auteur est également inconnu : *Plan image directrice Corzon : gel, inaction ?* probablement déposé par le PLR.

* * *

M. Clerc clôt la séance et remercie l'assemblée d'avoir assisté aux deux séances. Il rappelle également la tenue du Marché de Noël.

**Séance du 27 novembre 2024
tenue en séance ordinaire**

* * *

La séance est levée à 21h50/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 10 janvier 2025.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Francisco Sanchez

Tobias Clerc